

Première - L'Inde annule un mariage entre deux enfants de 1 et 3 ans

mercredi 25 avril 2012, par [Correspondant\(es\)](#) (Date de rédaction antérieure : 25 avril 2012).

Une union entre deux enfants de 1 et 3 ans décidée il y a dix-sept ans par leurs familles a été annulée après la découverte par la jeune femme, aujourd'hui âgée de 18 ans, de son mariage forcé.

Le mariage d'enfants est illégal en Inde mais cette affaire met en lumière la culture persistante pour ce type d'unions au sein des communautés rurales de l'Inde traditionnelle, qui espèrent ainsi améliorer la sécurité financière de chaque famille impliquée grâce au système de dot.

Il y a dix-sept ans, Laxmi Sargara fut mariée sans le savoir à Rakesh, aujourd'hui âgé de 20 ans, dans l'Etat du Rajasthan après que leurs familles eurent décidé qu'une fois adultes ils vivraient ensemble et auraient des enfants. Au terme de la première procédure de ce type, leur mariage a été déclaré mardi juridiquement nul à Jodhpur, dans un contexte de campagne accrue contre les mariages forcés d'enfants.

« Le mariage d'enfant est illégal, a déclaré Laxmi Sargara au Times of India. On m'a conseillé de saisir la justice en vertu de l'article 10 de la loi sur le mariage hindou. »

Lorsqu'elle a découvert qu'elle était mariée, elle est allée demander conseil à un travailleur social, Kriti Bharti, à la tête de l'association Sarathi Trust, à Jodhpur, qui milite pour les droits des enfants. M. Bharti est ensuite allé discuter avec le marié, Rakesh, et avec les deux familles pour les persuader qu'il s'agissait d'un mariage injuste.

De son côté, la jeune femme a expliqué que sa belle-famille faisait pression pour qu'elle vienne vivre avec eux. *« Mais moi je veux finir mes études et travailler »,* a-t-elle ajouté. *« C'est à ma connaissance le premier exemple d'un couple d'enfants mariés voulant que leur union soit annulée et j'espère que d'autres suivront »,* a expliqué M. Bharti.

P.-S.

* <http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/>